



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2022 - 021
Séance du 8 avril 2022

Approbation du procès-verbal du 11 mars 2022

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents (en visioconférence et physiquement) : 25

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :1

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 mars 2022 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).